



SOMMAIRE

- ▶ **CHOUX** : soyez vigilants vis-à-vis du gibier, des altises et de la mouche du chou.
- ▶ **OIGNON** : soyez vigilants vis-à-vis de la mouche mineuse du poireau.
- ▶ **POIREAU** : situation sanitaire saine. Surveillez la présence des mouches.
- ▶ **SALADES** : les pucerons colonisent les pieds non-couverts.
- ▶ **ENDIVE** : pas de capture de mouche ni de puceron.
- ▶ **POIS** : absence de maladie. Présence d'altises.
- ▶ **EPINARD** : rien à signaler.
- ▶ **CAROTTE** : rien à signaler.

CHOUX

Réseau : 4 parcelles, parcelles flottantes et 1 piégeage

Stade : 3 à 6 feuilles

Situation sanitaire globale

A la faveur des jours ensoleillés et plutôt secs, les plantations ont pu reprendre cette semaine. Un grand nombre de parcelles sont débâchées pour permettre leur désherbage (binage). Les températures fraîches ainsi que la pluviométrie ont provoqué un retard de développement des premières plantations dans le secteur des Weppes (59) et de Saint-Omer (62).

Altise des crucifères

Les altises des crucifères arrivent progressivement sur les cultures de choux. Des individus sont signalés dans une parcelle de choux-fleurs à Saint-Omer (62) (infestation faible pour le moment : présence sur moins de 5% des choux et pas de dégât constaté). A Sercus (59), les altises sont présentes sur 32% des brocolis. A Haubourdin (59), de très nombreux individus sont présents sur radis.



Altises sur choux-fleurs
(Natur'coop)

Les précipitations prévues pour les jours prochains vont être défavorables au développement des altises. Soyez vigilants et allez observer régulièrement vos cultures de Brassicacées, même lorsqu'elles sont recouvertes d'un voile. **Les cultures sont actuellement particulièrement sensibles à ce ravageur.**



Surveillez vos parcelles pour éviter des infestations trop importantes. Les dégâts d'altises (**piqûres et morsures sur les feuilles**) sont souvent observés dans les parcelles non irriguées, sur les jeunes plants, non protégés par des bâches ou filet anti-insecte. Les choux sont sensibles à ce ravageur **entre la plantation et le stade 8 feuilles**. Des **mesures préventives et des solutions alternatives** peuvent être mises en place : poser un voile ou un filet anti-insectes (maille ≤ 0,8) ; favoriser les auxiliaires des cultures (notamment les guêpes parasitoïdes) ; limiter le nombre de Brassicacées dans la rotation et en interculture ; favoriser la levée rapide des plantes ; travailler le sol ; etc.

Pour en savoir plus sur l'altise des crucifères, consulter la fiche technique qui lui est dédiée grâce à ce [lien](#).

Chenilles



La présence des papillons de noctuelle (*Autographa gamma*) et de teigne (*Plutella xylostella*) en parcelle est encore très faible. Les conditions des jours à venir ne leurs seront pas favorables.



Dégâts de limace
(Natur'coop)

Limace

Des dégâts de limaces sont signalés à Saint-Omer (62) sur choux-fleurs. Ces dégâts sont amplifiés en bordure de parcelle.

Les précipitations des jours à venir ainsi que les températures comprises entre 9 et 18°C devraient lui être favorables. Restez vigilants à leur présence dans vos parcelles.

Pour plus d'informations sur les limaces et les méthodes de lutte alternatives, voir la partie **SALADES**.



Site de piégeage	Noctuelle gamma	Teigne des crucifères
Ennetières-en-Weppes (59)	0	0
Lorgies (62)	1	-

Mouche du chou (*Delia radicum*)

A Gentelles (80), 58 mouches du chou ont été capturées dans le piège mis en place. La pression est en hausse par rapport à la semaine dernière.

Les températures prévues pour les jours à venir (9 à 18°C) pourraient être favorables à l'émergence et à la ponte des mouches du chou.



Les adultes de la mouche du chou émergent entre fin mars et début avril. Dans la quinzaine de jours qui va suivre son émergence, la mouche va déposer ses œufs par paquet à proximité du collet des plants, sur un sol humide. L'éclosion a lieu 3 à 6 jours plus tard, les larves vont alors se diriger vers les racines des cultures, dans le sol, afin de s'en nourrir. Les **dégâts** se manifestent par des galeries dans les racines provoquant retard de croissance, dépérissement, perte de pied sur jeunes cultures mais aussi le flétrissement des plants. Ses dégâts favorisent le développement de pourritures racinaires, rendent difficile la conservation et la commercialisation des légumes-racines.

Températures optimales au développement et à l'activité des larves : **15 à 21°C**.

Afin de limiter les dégâts liés aux larves de mouche du chou, des **mesures préventives et des solutions alternatives** peuvent être mises en place : bâcher les plantations pour limiter les pontes aux pieds des plants (au moins 4 semaines à partir de la plantation) ; biner afin de détruire les œufs de mouche ou les remonter à la surface où ils se dessècheront ; favoriser les auxiliaires (carabes, staphylins, ...) ; allonger le délai entre 2 cultures/intercultures de Brassicacées au sein d'une rotation ; éviter l'épandage de matière organique peu décomposée avant l'implantation ; butter pour favoriser la croissance racinaire ; planter la culture en dehors des périodes à risque ; etc.

Gibier

A Ennetières-en-Weppes (59), des attaques de gibier sont signalées sur les quelques choux non-voilés et dès qu'il y a des trous dans le voile. A Sercus (59), 12% des brocolis ont subi des attaques de gibier. A Saint-Omer (62), des dégâts de gibier à plume sont de nouveau signalés : les feuilles sont parfois arrachées jusqu'à la nervure.



Dégâts de gibier sur chou (FREDON Hdf)

Restez vigilants vis-à-vis du gibier. Les problèmes sont souvent inféodés aux secteurs.

Les dégâts causés par le gibier sont préjudiciables pour le rendement car ils entraînent la destruction partielle de plants. Tant que le cœur du chou/chou-fleur n'est pas attaqué la culture n'est pas condamnée mais la perte des feuilles va ralentir la culture. En chou-fleur, les pertes peuvent être importantes car sans feuille, cacher la pomme est impossible. Des mesures prophylactiques existent (clôtures, filets anti-pigeons, effaroucheurs, ...), elles doivent être adaptées aux espèces présentes et à l'environnement de la parcelle (habitations, ...). Bien que l'efficacité de ces mesures semble limitée (notamment en raison de l'accoutumance du gibier aux méthodes d'effarouchement), leur mise en place permet de réduire les dégâts. Afin d'augmenter l'efficacité de ces techniques, il est nécessaire de les combiner et de les alterner. Ces systèmes ne permettent pas d'éliminer les nuisibles, il est possible de contrôler les populations en les régulant. En ce qui concerne les nuisibles (la liste est différente pour chaque territoire), les documents nécessaires à leur régulation sont disponibles auprès des Fédérations de Chasse de chaque département.



OIGNON

Réseau : 2 parcelles, parcelles flottantes

Stade : première à deuxième feuille pour les premiers semis, crochet blanc à vert pour les autres (oignon de semis)
3-4 feuilles (oignons bulbilles)

Situation sanitaire globale

De fortes averses et de la grêle sont tombées localement lundi : des dégâts sont signalés dans une parcelle située dans la plaine de la Lys (62).

La situation est saine dans les parcelles d'oignons au stade fouet à Richebourg (62) et au stade première feuille à Lorgies (62).



Dégâts de grêle (PLRN)

Thrips (*Thrips tabaci*)

Aucun thrips n'a été signalé en parcelle cette semaine. Les premières captures ont été réalisées dans une parcelle de poireau à Violaines (62). Les populations sont encore très faibles et les précipitations annoncées pour les jours à venir ne seront pas favorables au développement du thrips.



Mouche mineuse du poireau (*Phytomyza gymnostoma*)

Des piqures de mouches mineuses du poireau sont signalées dans une parcelle d'oignons de semis, dans la plaine de la Lys (62).

Les conditions climatiques des jours à venir pourraient être favorables à son développement (températures comprises entre 9 et 18°C annoncées, précipitations). Le vol de ces mouches a débuté, soyez vigilants et allez observer régulièrement vos Alliées pour détecter les premières piqures.



La présence des adultes en parcelle se manifeste par des **piqûres blanches alignées** sur les feuilles des Alliées, signifiant que des pontes puis des larves apparaîtront dans la culture. La larve creuse des galeries dans les feuilles causant la déformation des plants, l'enroulement et la pliure des feuilles, voire la disparition de plants.

Conditions favorables : **humides et douces (légèrement inférieures à 15°C)**.

Soyez vigilants et observez régulièrement vos cultures d'Alliées (poireaux, oignon, ciboulette, ail, ...) pour détecter les premières piqûres. Si ce n'est pas encore fait (et lorsque c'est possible), couvrez vos cultures d'Alliées avec un **filet anti-insecte**. La protection de la culture doit être la plus précoce possible. D'autres **méthodes de lutte physique** semblent efficaces : coupe au-dessus du fût pour les poireaux à l'automne, désherbage thermique pour les oignons au printemps, etc. Ces techniques doivent être positionnées avant la descente de la larve dans le fût ou dans le bulbe (environ une semaine après la détection des premières piqûres). Des **mesures préventives** peuvent également être appliquées : gérer les tas de déchets d'Alliées (bâchage, ...) ; détruire et enfouir profondément les résidus de cultures d'Alliées ; allonger la rotation ; favoriser les auxiliaires (notamment les hyménoptères parasitoïdes).

Mouche des semis (*Delia platura*)

Le vol des mouches des semis se poursuit. Il est surveillé par des pièges posés à Verneuil-sur-Serre (02) et à La Bassée (62).



La mouche des semis est **attirée par les graines en germination et les jeunes plantules** d'un grand nombre de cultures, parmi lesquelles le haricot, flageolet, épinard, pois tardif, oignon, etc. Les plantes sont sensibles durant les 3 à 4 semaines qui suivent le semis. Cette mouche est également attirée par l'odeur **des sols travaillés et de la matière organique en décomposition**. L'adulte pond ses œufs dans les fissures des sols humides possédant une forte teneur en matière organique ou ayant été récemment travaillés. Les œufs éclosent 3 à 9 jours après la ponte, donnant naissance à une larve. Celle-ci se nourrit de la matière organique, des graines, cotylédons ou encore du système racinaire. Principales **conséquences** des dégâts causés par la larve : destruction partielle ou totale des semis ; etc. **Lorsque l'on constate les dégâts de cette mouche, il est déjà trop tard pour agir. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures préventives** : éviter d'épandre des matières organiques dans le mois précédent le semis ; favoriser le dessèchement superficiel du sol ; détruire le couvert hivernal le plus tôt possible ; effectuer le semis en période favorable afin de réduire la période sensible ; effectuer la préparation du sol et le semis dans la même journée puis poser un voile ; si un second semis pour cause de dégâts de mouches est nécessaire, attendre 3 à 4 semaines après le 1er ; etc.



Dégâts de gibier sur oignon (PLRN)

Gibier

Quelques dégâts de gibier sont constatés dans la plaine de la Lys (62) sur des oignons de semis.

Pour plus d'informations sur cette problématique, se reporter à la partie **CHOU**.

POIREAU

Réseau : 1 parcelle

Stade : 3-4 feuilles

Globalement, la situation sanitaire des parcelles de poireau est saine.

Mouche mineuse du poireau (*Phytomyza gymnostoma*)

Aucune piqure de mouche n'a été observée dans la parcelle du réseau située à Violaines (62).

Les conditions climatiques des jours à venir pourraient être favorables à son développement (températures comprises entre 9 et 18°C annoncées, précipitations). Le vol de ces mouches a débuté, soyez vigilants et allez observer régulièrement vos Alliées pour détecter les premières piqures.

Pour plus d'informations sur la mouche mineuse du poireau et les méthodes de lutte alternatives, voir la partie **OIGNON**.



Thrips (*Thrips tabaci*)

A Violaines (62), de rares individus ont été capturés sur les plaques bleues.

Les populations sont encore très faibles et les précipitations annoncées pour les jours à venir seront défavorables au développement du thrips.



Le thrips du tabac et de l'oignon (*Thrips tabaci*) est le principal ravageur du poireau. Les individus se trouvent généralement dans les nervures principales des feuilles. Ses dégâts se manifestent par des tâches argentées (piqûres de nutrition), ponctuées de points noirs (excréments). En plus de favoriser les maladies, lorsque ses dommages sont trop importants, ils peuvent entraîner une baisse de rendement et/ou le déclassement de poireaux.

La température idéale pour la reproduction du *Thrips tabaci* est 23°C. A noter que plus les conditions sont chaudes et sèches, plus le thrips aura la capacité à se reproduire, bien que des températures supérieures à 33°C lui soient défavorables.

Des **méthodes préventives et de lutte alternatives** peuvent être mises en place pour lutter contre ce ravageur : favoriser les auxiliaires (notamment les Aeolothrips qui permettent une régulation efficace du *Thrips tabaci*) ; détruire les résidus de récolte ; gérer la rotation (3 à 4 ans minimum entre 2 Alliées, introduction de plantes non-hôtes telles que les navets, etc.) ; travailler le sol pour détruire les nymphes ; irriguer afin que les individus lessivent et que les plants soient davantage vigoureux ; etc.

Il existe des produits de **biocontrôle** autorisés sur thrips.

Il s'agit de la substance active suivante : huile essentielle d'orange douce.

Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>.

B

Rouille

De rares tâches de rouille sont signalées à Violaines (62).

Les conditions optimales pour l'infestation sont une température de 15°C avec 100% d'humidité pendant 4 heures. La météo prévue dans les prochains jours pourrait donc lui être favorable. Observez régulièrement vos parcelles pour surveiller l'apparition des tâches.



Tâche de rouille sur poireau (FREDON HdF)

SALADES

Réseau : 2 parcelles

Stade : 6 feuilles à pommaison

Situation sanitaire globale

Les parcelles sont encore majoritairement sous bâche.

Puceron du feuillage

A Haubourdin (59), quelques pucerons sont signalés, tandis que les populations sont très importantes à Calonne-sur-la-Lys (62), dans le cœur des salades non-bâchées.

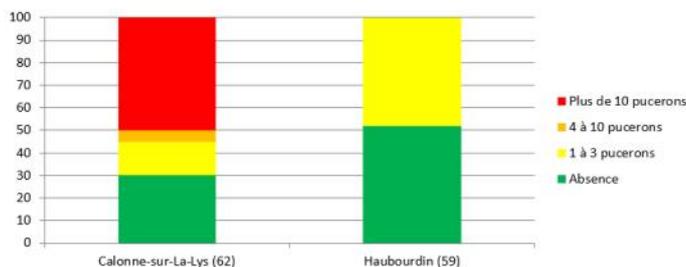
Des auxiliaires apparaissent en parcelle : un staphylin est signalé à Calonne-sur-la-Lys (62) et des coccinelles et momies de pucerons (résultant de parasitisme) ont été observés à Haubourdin (62).

Les conditions météorologiques deviennent progressivement favorables à la multiplication des pucerons. Observez régulièrement vos parcelles, notamment lorsqu'elles ne sont pas entièrement couvertes.



La présence des pucerons sur salade engendre des pertes directes et indirectes : leur consommation de sève entraîne un ralentissement de la croissance des plants, et constitue une porte d'entrée pour les maladies. De plus, la présence des individus peut rendre difficile la commercialisation des plants. **Des mesures préventives et des solutions alternatives** peuvent être mises en place pour lutter contre les pucerons : favoriser les auxiliaires (tels que les syrphes, les coccinelles, qui participent à la régulation de ce ravageur sans toutefois en permettre le contrôle) ; éliminer ou enfouir les résidus de culture ; contrôler la qualité sanitaire des salades avant implantation ; poser un filet anti-insectes ; etc.

Pourcentage de salades avec la présence de pucerons aptères



Pucerons aptères sur dans le cœur des salades (FREDON HdF)

Il existe des **produits de biocontrôle** autorisés sur pucerons.

Sur tous légumes :

Il s'agit de nombreux auxiliaires et combinaisons d'auxiliaires et de l'huile de colza.

Sur tous légumes uniquement sous abri :

Il s'agit des substances actives suivante : acides gras C8-C18, *Aphidius colemani* + *Aphidius ervi* + *Aphelinus abdominalis*, *Macrolophus pygmaeus*, maltodextrine.

Sur laitue :

Il s'agit des substances actives suivante : *Beauveria bassiana* et huile de colza.



Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

Chenilles

Une noctuelle (*Autographa gamma*) a de nouveau été capturée dans le piège posé à Haubourdin (59), tandis qu'aucune capture n'a été réalisée dans les pièges posés à Ennetières-en-Weppes (59) et Calonne-sur-la-Lys (62).



Cicadelle

A Haubourdin (59), des cicadelles sont présentes sur 62% des pieds. Quelques rares piqures de nutrition ont également été observées.



Limace

A Calonne-sur-la-Lys (62), 50% des salades non-bâchées sont porteuses de limaces (jusqu'à 4 limaces par pied).

Les précipitations des jours à venir ainsi que les températures comprises entre 9 et 18°C devraient lui être favorables. Restez toutefois vigilants à leur présence dans vos parcelles.



Températures favorables à son développement : **9 à 20°C, température optimale : 15°C.**

Les limaces sont constituées à 85% d'eau et sont donc très sensibles à la dessiccation. Pour éviter le dessèchement, elles ont une activité plutôt nocturne et par temps humide. Une fois les dégâts observés, il est souvent trop tard, d'où l'intérêt de mettre en place des pièges afin d'évaluer le risque dans vos parcelles. Des **mesures préventives et des solutions alternatives** peuvent être mises en place : travailler le sol ; gérer la culture intermédiaire et l'**interculture** (les CIPANs, les légumineuses et les céréales sont souvent favorables aux limaces, par exemple) ; éviter les précédents favorables comme le colza ; favoriser les auxiliaires* (carabes, staphylins, cantharidés, sylphides, merle, grive, crapauds, hérissons, musaraignes, notamment) ; etc.

*Pour favoriser les auxiliaires des cultures, il est conseillé de mettre en place des bandes enherbées, des haies, des talus, des bosquets ou encore des zones enherbées. Plus d'informations [ici](#).

Il existe des produits de biocontrôle autorisés sur limaces .

Il s'agit des substances actives suivante : phosphate ferrique et *Phasmarhabditis hermaphrodita*.

Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>.

Pour plus d'informations sur ce ravageur, n'hésitez pas à consulter ce [lien](#).



Limace sur salade (FREDON HdF)



ENDIVE

Réseau : 1 piégeage



Les bacs jaunes posés à Haisnes (62) dans le but de surveiller la présence de la mouche de l'endive, du puceron lanigère et de la mouche prédatrice de ce dernier (*Thaumatomyia spp.*) n'ont capturés qu'une *Thaumatomyia*.



Parcelle d'endives (FREDON HdF)

Site de piégeage	Mouche de l'endive	<i>Pemphigus bursarius</i>	<i>Thaumatomyia spp.</i>
Haisnes (62)	0	0	1

POIS

Réseau : 10 parcelles fixes + compilation des tours de plaine

Stade : levée à 8 feuilles.

Sitone

Une parcelle sur les 10 du réseau signale la présence de morsures de sitones sans que le seuil de nuisibilité de 5 encoches par plante ne soit dépassé. Hors réseau, la présence de sitones est également constatée mais elles restent relativement discrètes. Pour rappel, les Sitones doivent être surveillés jusqu'au stade six feuilles du pois.



Puceron vert aptère sur pois (UNILET—Archives)

Pucerons

Un puceron vert aptère a été observé dans une parcelle de l'Oise. Hors réseau, aucun puceron n'est signalé. Les conditions chaudes des prochains jours seront favorables à leur développement.

Le seuil de nuisibilité dépend du stade de la culture :

De levée à 6 feuilles : plus de 10 % de plantes avec pucerons

De 6 feuilles à boutons floraux : plus de 5 pucerons/plante

Après boutons floraux : plus de 10 pucerons/plante



Altises sur pois (Ets Cousin)

Altise

Des altises sont signalées dans plusieurs parcelles sur les secteurs de Béthune et de Calais mais également dans le Cambrésis et le Vermandois. Il n'existe pas de seuil de nuisibilité car l'altise n'est pas identifiée comme un ravageur du pois. Le réchauffement des températures devrait être plus favorable au développement des pois et limiter les dégâts.

Mildiou et anthracnose

Du mildiou est signalée dans une parcelle de l'Oise. Hors réseau pas de signalement de maladies.



EPINARD

Réseau : 1 parcelle fixe + compilation des tours de plaine

Stade : 2 à 4 feuilles.



Mildiou et anthracnose

Aucune maladie n'est observée sur les parcelles du réseau.

Pucerons

Les retours de plaine n'indiquent aucun puceron observé dans les parcelles d'épinard de printemps. Les conditions chaudes des prochains jours seront favorables à leur développement.

CAROTTE

Réseau : 3 parcelles fixes + compilation des tours de plaine

Stade : cotylédons à 4 feuilles.



Puceron ailé sur carotte (UNILET—Archives)

Pucerons

La présence de pucerons ailés est signalée dans une parcelle en Baie de Somme. Hors réseau, pas de signalement. La remontée des températures annoncées sera favorable à leur développement.

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto, et celui du Conseil Régional Hauts-de-France. Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne la tendance de la situation sanitaire. Toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Directeur de la publication : Laurent DEGENNE - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Avec la participation d'ARDO, BONDUELLE, CETA ENDIVES ARTOIS, ELCHAI, EXPANDIS, Fort & Vert, Marché de Phalempin, OPLINORD, OPLVERT, SIPEMA, SODELEG, Syndicat Pendillon, Turnover, TYCONSULTING, VILMORIN et des producteurs observateurs.

Bulletin rédigé par les animateurs régionaux de la filière cultures légumières - Tous légumes : L. DURLIN - FREDON Hauts-de-France ; Oignon : L. TANCHON - PLRN ; Chou-fleur, chou : V. OSTYN - PLRN ; Poireau : J. CNUUDE - PLRN ; Salades : O. BAUDE - PLRN ; Carotte, Epinard, Pois de conserve, Haricots verts et Scorsonères : H. BAUDET - UNILET ; Endive : M. BENIGNI - APEF ; V. DUVAL - FREDON Hauts-de-France.

Coordination et renseignements : Aurélie ALBAUT - Chambre d'agriculture de la Somme / Samuel BUECHE - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF et Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France